



14 novembre 2019

(19-7749)

Page: 1/2

**Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires**

Original: anglais

**DÉCLARATIONS FAITES EN SÉANCE  
RÉUNION FORMELLE DU COMITÉ SPS DE L'OMC – NOVEMBRE 2019**

**POINT 2 A) IV) DE L'ORDRE DU JOUR: LIGNES DIRECTRICES DE L'APEC CONCERNANT  
LES LMR DE PESTICIDES À L'IMPORTATION – ORIENTATIONS SUR LES  
APPROCHES POSSIBLES POUR PARVENIR À L'ALIGNEMENT  
DES LMR INTERNATIONALES**

*Communication des États-Unis d'Amérique*

La communication ci-après, reçue le 12 novembre 2019, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

1. Nous remercions l'Australie d'avoir porté les Lignes directrices de l'APEC concernant les LMR à l'importation à l'attention du Comité. Nous souhaitons également remercier vivement le Chili d'accueillir le sommet de l'APEC en 2019 et féliciter la Malaisie pour son rôle de pays hôte en 2020.
2. La communication de ce document arrive à point nommé, au vu de l'excellente séance thématique de cette semaine consacrée aux procédures d'homologation, puisque ces lignes directrices fournissent un cadre pratique pour établir des LMR à l'importation fondées sur des données scientifiques.
3. Les Lignes directrices de l'APEC concernant les LMR de pesticides à l'importation visent à fournir un cadre dans lequel des normes relatives aux LMR à l'importation fondées sur des éléments scientifiques peuvent être élaborées et appliquées de façon uniforme et transparente dans tous les pays de l'APEC.
4. Les efforts visant à harmoniser les LMR sont importants pour les États-Unis, et les initiatives menées au sein de l'APEC pour promouvoir un meilleur alignement des LMR à l'importation ont grandement contribué à orienter et à faire avancer ces efforts aux États-Unis.
5. Même l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) des États-Unis dispose déjà d'un processus pour l'examen et l'établissement de LMR à l'importation, les Lignes directrices de l'APEC l'ont toutefois amenée à lancer un projet pilote afin de tester une stratégie simplifiée d'examen des données pour les LMR à l'importation.
6. Ce projet pilote visait à déterminer si l'approbation des examens des données sur la chimie des résidus pouvait être réalisée par d'autres autorités nationales ou par la JMPR à l'appui de l'évaluation sanitaire de l'EPA et de l'établissement d'une LMR à l'importation. Lors de ce programme pilote, l'EPA a accepté des évaluations menées par le Brésil, l'Autorité européenne de sécurité des aliments, le Japon et la JMPR dans le cadre de ses examens.
7. Nous sommes heureux d'annoncer que les résultats de ce projet pilote sont très positifs, en particulier pour les évaluateurs de l'EPA, qui ont constaté d'importants gains de temps par rapport au processus habituel. Si l'EPA mène toujours une évaluation du risque alimentaire, elle estime toutefois que le recours aux examens des données sur la chimie des résidus réalisés par les autres autorités réglementaires a permis de gagner environ 50 heures par LMR.

8. En outre, grâce à ce processus, l'EPA a fixé 14 nouvelles LMR à l'importation pour des exportations prioritaires provenant de partenaires commerciaux des États-Unis dans le cadre de l'APEC, y compris des LMR à l'importation visant à faciliter les exportations de thé, houblon, céréales, cacao, café et ginseng vers les États-Unis.

9. L'EPA poursuit le projet pilote sur d'autres combinaisons cultures-produits chimiques et entend utiliser les résultats pour déterminer la façon dont le processus simplifié d'examen des données pourrait constituer une procédure opérationnelle normalisée à l'avenir.

10. Nous pensons que les ressources comme les Lignes directrices de l'APEC concernant les LMR à l'importation peuvent jouer un rôle constructif dans le renforcement de la mise en œuvre de l'Accord SPS, en permettant aux Membres d'élaborer et d'appliquer de façon uniforme et transparente des normes fondées sur des éléments scientifiques afin de protéger la santé et de faciliter les échanges.

11. À cet égard, nous souhaitons saluer le Forum de l'APEC sur la coopération en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires pour ses travaux visant à prévenir et à régler les questions commerciales liées aux LMR, et nous nous réjouissons d'être accueillis par la Malaisie en 2020 pour poursuivre les travaux sur les LMR.

12. Nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, pour les discussions menées dans ce Comité sur les mesures visant à améliorer la transparence et à soutenir une meilleure compréhension commune des préoccupations soulevées. Nous allons donc transmettre cette déclaration au Secrétariat et demander sa publication dans la série de documents GEN.

---